



Section cyclotourisme  
FFCT N°01203  
Site ASC Chantepie : chantepie-cyclo.fr



**BULLETIN D'INSCRIPTION BRM 600 km**  
**RENNES - BREST - RENNES**  
**9 et 10 juin 2018**

**sur le parcours du Paris-Brest-Paris  
pré-qualificatif pour le Paris-Brest-Paris 2019  
N° Openrunner aller N°7567023 retour N°7889035**

NOM (en majuscules) : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Licencié FFCT  Non licencié FFCT

CLUB : ..... N° de licence : ..... N° de club : .....

ACCUEIL : Salle communale - place des Marelles à Chantepie (sous la mairie)

Départ de 5 h à 6 h PARKING : à proximité, suivre le fléchage

Prestations au départ : café, jus de fruit, ...

Prestations au point d'accueil de La Forest Landerneau (km 330) : contrôle, espace de repos (prévoir un sac de couchage), possibilité de douche, collation

Prestations à l'arrivée : un sandwich et une boisson offerts, possibilité de douche à proximité

	Montant
Licencié FFCT (Joindre une copie de la licence 2018)	6 €
Moins de 18 ans licencié FFCT (Joindre une copie de la licence 2018)	GRATUIT
Non licencié FFCT	8 €
Moins de 18 ans non licencié FFCT (avec accord parental)	6 €
Transport des bagages étiquetés jusqu'à la Forest Landerneau (bagage de faible encombrement, type sac de sport)	5 €
Option sur réservation : Forfait collation à La Forest Landerneau (sandwich, banane et boisson) et petit-déjeuner	6 €
Souvenir : set de table	à l'étude
	TOTAL

**Pour une bonne organisation, merci d'envoyer ce bulletin à Jean-Yves INISAN  
avec le règlement avant le 31 mai 2018  
Chèque à l'ordre de l'ASC section Cyclotourisme**

**RESPONSABLE :** Jean-Yves INISAN 25 rue du Puits Durand 35135 CHANTEPIE  
Tél 02.99.41.52.86 inisan@sfr.fr

**Informations :** Christian GENTIL 02 99 83 97 09 ou crgentil@free.fr

Rappel des consignes de sécurité :

- rouler par petits groupes facilite la fluidité de la circulation
- respecter les autres usagers de la route
- le port du casque est très fortement conseillé.
- Eclairage et baudrier obligatoires (contrôle au départ).

Une lampe frontale n'est pas considérée comme un éclairage.

- pour des raisons de sécurité et de tranquillité des participants, les voitures suiveuses sont interdites sur les parcours (possibilité, pour ceux qui y tiennent absolument, de les retrouver aux points de contrôles)

Je m'engage à respecter le code de la route en toutes circonstances

Signature :